

Calendrier prévisionnel – élections du collège F (4 sièges), du collège C (1 siège) et du collège D (1 siège) – novembre 2025

| | |
|---------------------------------------|--|
| Semaine du 29 septembre | <ul style="list-style-type: none"> Affichage et mise en ligne du dispositif électoral (arrêté) sur le site des Chênes, sur les différents sites de l'INSPE et sur l'intranet |
| Lundi 6 octobre (au plus tard) | <ul style="list-style-type: none"> Début du dépôt des candidatures et des professions de foi à la Direction des affaires juridiques et institutionnelles |
| Mercredi 5 novembre (au plus tard) | <ul style="list-style-type: none"> Affichage des listes électorales au siège de l'établissement et sur l'intranet |
| Vendredi 7 novembre 12 h 30 | <ul style="list-style-type: none"> Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi à la Direction pilotage |
| Lundi 10 novembre | <ul style="list-style-type: none"> <i>Le Comité Électoral Consultatif se réunit et valide les candidatures, si constatation de l'inéligibilité d'un ou plusieurs candidat(s).</i> Envoi d'un mail au moins 15 jours avant le début du vote contenant : <ul style="list-style-type: none"> les identifiants de vote, une notice de connexion simplifiée, l'affectation aux scrutins de l'électeur, la méthode pour demander la modification de son affectation, l'annonce de la disponibilité des candidatures en ligne (ou à défaut, de la date de disponibilité). Arrêté fixant les candidatures et composition du bureau de vote. |
| Jeudi 13 novembre | <ul style="list-style-type: none"> Envoi d'un mail d'information de la part de l'établissement qui indiquera : <ul style="list-style-type: none"> la date d'envoi des identifiants envoyés par LegaVote, |

| | |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - la procédure pour recevoir des identifiants s'ils n'ont pas été reçus, - la procédure pour être ajouté aux listes électorales. |
| <p>Mercredi 19 novembre 17 heure</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Date limite de la demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et usagers, assujettis à cette obligation |
| <p>Lundi 24 novembre</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Cérémonie de scellement (présence des membres du bureau de vote nécessaire) : <ul style="list-style-type: none"> - test intégral de la plateforme et vote à blanc, - vérification de la configuration des votes, - scellement de la plateforme de vote. |
| <p>Mardi 25 novembre et mercredi 26 novembre</p> | <p>SCRUTINS</p> |
| <p>Jeudi 27 novembre</p> | <p>Réunion du Comité Électoral Consultatif</p> |
| <p>Vendredi 28 novembre (au plus tard)</p> | <p>Proclamation des résultats, affichage et mise en ligne, transmission au rectorat</p> |
| <p>Mercredi 3 décembre, 23h59</p> | <p>Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales</p> |